CLE du 2 novembre 2026

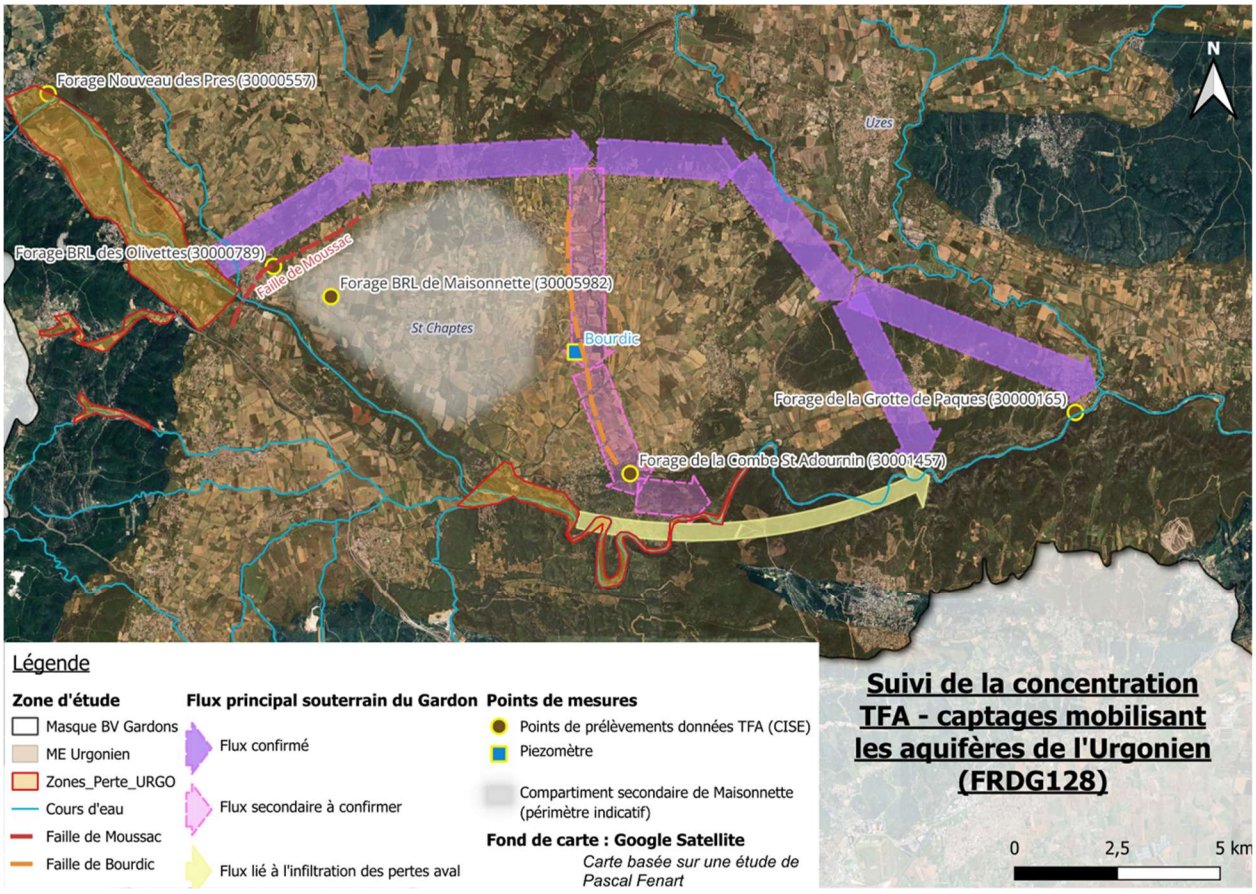
RAPPORT 7

Point d'information sur le volet qualité de l'eau

I- Problématique TFA

Rappel, ce point vient à la suite du point d'information sur la thématique PFAS présenté à la CLE le 19 juin 2025.

Entre mars et juillet 2026, deux stagiaires ingénieurs et master ont réalisé un stage au sein de l'EPTB Gardons pour traiter les données issues des campagnes d'analyses de l'eau des captages destinés à la consommation humaine, imposées aux unités de gestion de l'eau situées dans le panache de la pollution du site de Salindres. Ce travail a permis de faire progresser la compréhension de la diffusion et du stockage de cette pollution dans les eaux superficielles et souterraines.



Le détail des données recueillies et analysées demande à être présenté lors d'une réunion spécifique (groupe de travail qualité).

Un des résultats principaux est lié à la circulation dans les calcaires de l'Urgonien, sous la Gardonnenque. Les dernières études sur cette masse d'eau, conduites par l'EPTB Gardons, ont permis d'établir le cheminement souterrain d'environ 4 m3/s des eaux du Gardon.

À l'aval de ce flux principal se situe un compartiment moins transmitif (compartiment de Maisonnette, aval Sud-Est de la Gardonnenque) qui stocke pendant une vingtaine d'années l'eau qui s'infiltre depuis le Gardon. Durant l'étiage estival, cette eau est drainée par le chenal souterrain principal. Les concentrations du Gardon à l'aval du système urgonien (sources de La Baume, Grotte de Pâques,…) sont le résultat du mélange entre l'eau issue du chenal souterrain principal (avec des temps de séjour de l'ordre de quelques semaines) avec celle issue du compartiment de Maisonnette (avec des temps de séjour de l'ordre de quelques dizaines d'années).

Or, l'analyse des données des flux produits par l'usine Solvay indique que les concentrations historiques étaient supérieures aux flux actuels d'un facteur 10. Les concentrations en TFA étaient donc très nettement supérieures durant les 10-20 dernières années.
Cette analyse s'appuie sur les concentrations observées dans les différents captages du bassin versant et de l'état de la connaissance sur le fonctionnement des masses d'eau souterraines.
Les évolutions liées au flux émis, en lien avec l'arrêt de la production (courant 2024) et les opérations de confinement des déchets présents sur site (projets Montana et Arizona), devraient permettre une réduction significative des flux dans le Gardon et entrant dans les masses d'eau souterraines.
Ce travail demande à être confirmé et consolidé par le traitement des données d'une nouvelle année de suivi, et notamment en condition d'étiage. Il doit également être prolongé par une projection de l'évolution des concentrations en sortie du système urgonien.

II- Secteur minier de Mas-dieu et Rousson

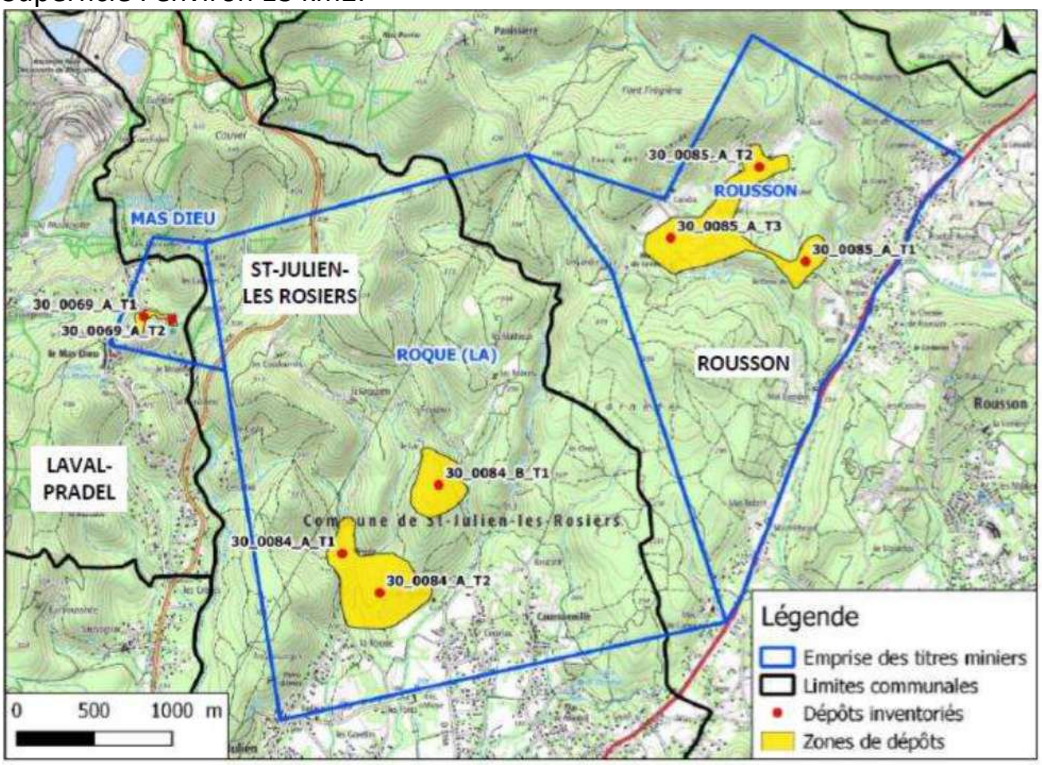
Les services de l'Etat ont présenté le 20 avril 2026 les résultats de l'Étude sanitaire et environnementale sur le secteur minier de Mas-dieu et Rousson (30), lancée le 13 octobre 2020. Cette étude a été conduite à l'initiative de l'État dans le cadre de la politique de gestion des sols pollués et des inventaires imposés par la Directive européenne sur les déchets de l'industrie extractive de 2006 (DDIE). Elle a été réalisée par Géodéris (expert de l'État) entre 2021 et 2024.

Elle porte sur 8 dépôts de déchets issus des activités de mines métalliques (exploitation du Zinc entre 1882 et 1944).

- 3 anciennes concessions de zinc (Mas-Dieu, La Roque et Rousson)
- 1 permis d'exploitation de zinc (Landas)
- 1 concession de pyrite (St-Julien-de-Valgualgues)
- 1 concession de fer (Alais)

Les sols contiennent notamment du Plomb et de l'Arsenic.

3 communes sont concernées : Laval-Pradel, St-Julien-les-Rosiers et Rousson
Superficie : environ 13 km2.



L'étude d'Interprétation de l'État des Milieux (IEM) s'attache à qualifier le risque lié à la pollution en regard des usages : randonnée, VTT, moto, cueillette, chasse, zones résidentielles (hameaux ou habitations isolées) avec jardins et potagers, aires de loisirs (Musée Préhistorama), jardin ethnobotanique, base de loisirs Carabiol, aire de jeux, terrain de foot, aire de pique-nique (Laval-Pradel), agriculture, …

Elle formule des recommandations en fonction des niveaux de risque.

Le présent rapport ne s'attache qu'au volet environnemental en lien avec les masses d'eau, la partie sanitaire n'étant pas du ressort strict de la Commission locale de l'eau.

Principaux cours d'eau drainant le secteur (alimentés par de nombreux affluents non pérennes passant au droit des zones de dépôt) :

- Ruisseau des Baumes ou ruisseau Blanc (Mas-Dieu)
- Ruisseau de Grave Longue ou ruisseau Rouge (La Roque)
- Ruisseau de l'Arias (Rousson)
- Ruisseau de l'Avène (Rousson)

L'IEM met en avant des impacts en éléments traces métalliques (ETM), ou métaux et métalloïdes sur les compartiments « eau » et « sédiment » de ces différents cours d'eau :

Concession	Cours d'eau - émergence	Impacts / eaux	Impacts /sédiments	Remarques
Mas-Dieu :	ruisseau de Baume	Cd et Zn	Zn, Cd, Hg	Ces impacts s'atténuent rapidement en aval.
	Emergences minières :	légers impacts en As, Cd, Pb, ZN et SO4		
La Roque	ru du Font del Fabre	As (marqué)	As (marqué)	Au droit et en aval des quartiers de la Minette et de Terres Rouge
	Valat Rouge			
	Grave Longue	As, Fe, Zn, fluorures	Pas de sédiments	Après la confluence avec le Valat Rouge mais atténuation rapide des impacts en aval.
	Emergences minières :	Aucun prélèvement (à sec ou non retrouvées)		
Rousson	l'Avène	Pas d'impact significatif	Zn	En aval des travaux miniers de Font de Rouve
	l'Arias			

Elle préconise les mesures de gestion environnementales suivantes :

Concession	Recommandations	Solutions envisageables
Mas-Dieu	Limiter, voire éliminer, les phénomènes d'emport de résidus par ruissellement, au niveau de 3 dépôts	Remodelage et végétalisation des dépôts,
	Mettre en place un dispositif assurant l'écoulement des eaux (busage), correctement dimensionné afin d'éviter tout risque de colmatage au niveau de l'émergence minière.	
La Roque	Limiter, voire éliminer, les phénomènes d'emport de résidus concentrés en métaux vers le réseau hydrographique, au niveau du ru du Valat Rouge, du ru de Font del Fabre et du ruisseau de Roque Vaygue	Enrochements, réfection de murs de soutènement, végétalisation des dépôts, canalisation de portions de ruisseaux, …
	Mettre en place une surveillance des émergences minières, notamment en période de pluies afin d'identifier des indices éventuels de colmatage.	

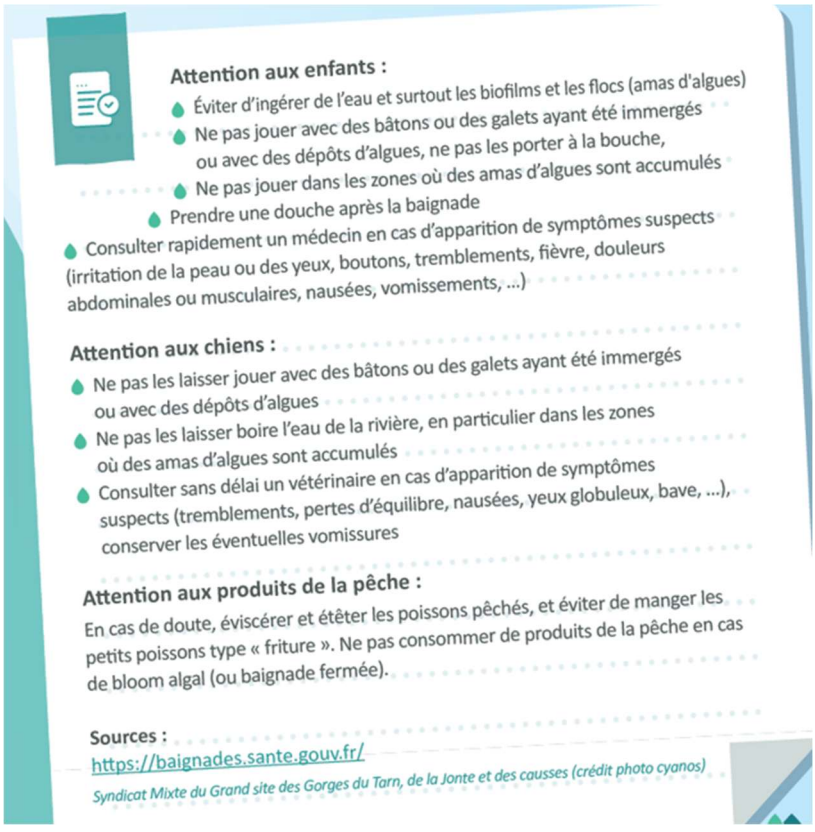
La maîtrise d'ouvrage et le financement de ces travaux ne sont pas identifiés.

III- Cyanobactéries

La présence de cyanoactéries a été confirmée en fin d'été 2026 sur le Galeizon, suite au signalement de l'association Cyanobactéries alerte.

La présence de cyanobactéries, si elle devait se renouveler sur ce cours d'eau et potentiellement sur d'autres points du bassin versant, induit des impacts notables pour la gestion des baignades, en lien avec la prévention du risque d'intoxication. Pour les gestionnaires de baignade, cela implique un renforcement du suivi du site (surveillance régulière pour détecter l'apparition de cyanobactéries), avec le devoir de réaliser des analyses de cyanotoxines.

En s'inspirant des travaux de l'EPAGE Tarn amont, l'EPTB Gardons a commencé à enrichir ses outils de communication avec un volet consacré aux cyanobactéries, afin de participer à une pédagogie du risque auprès des habitants et des touristes.



Attention aux enfants :

- Éviter d'ingérer de l'eau et surtout les biofilms et les flocs (amas d'algues)
- Ne pas jouer avec des bâtons ou des galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, ne pas les porter à la bouche,
- Ne pas jouer dans les zones où des amas d'algues sont accumulés
- Prendre une douche après la baignade
- Consulter rapidement un médecin en cas d'apparition de symptômes suspects (irritation de la peau ou des yeux, boutons, tremblements, fièvre, douleurs abdominales ou musculaires, nausées, vomissements, ...)

Attention aux chiens :

- Ne pas les laisser jouer avec des bâtons ou des galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues
- Ne pas les laisser boire l'eau de la rivière, en particulier dans les zones où des amas d'algues sont accumulés
- Consulter sans délai un vétérinaire en cas d'apparition de symptômes suspects (tremblements, pertes d'équilibre, nausées, yeux globuleux, bave, ...), conserver les éventuelles vomissures

Attention aux produits de la pêche :

En cas de doute, éviscérer et étêter les poissons pêchés, et éviter de manger les petits poissons type « friture ». Ne pas consommer de produits de la pêche en cas de bloom algal (ou baignade fermée).

Sources :

https://baignades.sante.gouv.fr/

Syndicat Mixte du Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (crédit photo cyanos)

Les éléments compris dans ce rapport sont transmis pour information aux membres de l'assemblée.